

## **Aéroport du Grand Ouest : Seconde réunion du Groupe de travail contradictoire sur le réaménagement de Nantes Atlantique : des données et une méthodologie incontestables.**

Suite aux recommandations de la Commission du dialogue mises en œuvre par l'Etat et les collectivités partenaires, et conformément à la lettre de mission du Ministre des Transports, de la Mer et de la pêche du 28 juin dernier, la Direction Générale de l'Aviation Civile a présenté ce lundi 28 octobre les résultats de l'étude sur le réaménagement du site de Nantes Atlantique avec des évolutions de trafic à 6 millions de passagers à horizon 2030, à 7 et 9 millions de passagers avec les courbes de bruit correspondantes.

Après celle du 12 septembre dernier, cette seconde réunion s'est tenue en présence d'élus du syndicat mixte aéroportuaire, des associations des citoyens favorables, ainsi que du Cedpa et du collectif des pilotes opposés au transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique sur le site de Notre Dame des Landes.

Les études approfondies réalisées par la DGAC, service de référence pour la navigation et la sécurité aérienne, s'appuient sur « l'état de l'art » en la matière avec une méthodologie et des modalités de calcul reconnues et certifiées par les organismes de contrôle et instances aéronautiques internationales. Ces données incontestables ont été présentées avec une volonté pédagogique et de transparence exemplaires comme l'ont d'ailleurs souligné les vice-présidents de la Région Pays de la Loire Gilles BONTEMPS et de Nantes Métropole, Jacques GILLAIZEAU et Jean-Claude LEMASSON, le Maire de Saint-Aignan de Grand Lieu.

Ces nouveaux travaux de la DGAC prennent en compte la réalité des trafics et mouvements constatée à Nantes Atlantique sur la durée, qui dépassent les données présentées lors du débat public de 2003 et celles de la déclaration d'utilité publique validée définitivement par le Conseil d'état le 17 octobre dernier, et intègrent notamment l'évolution technologique envisagée par les constructeurs.

L'étude commandée par le CEPDA auprès d'un prestataire hollandais (ADECS – Airinfra) a également été présentée. Les conclusions de cette étude du Cepda sous-estiment les nuisances sonores ainsi que les contraintes aériennes pour la répartition des décollages et atterrissages entre le sud et le nord de Nantes Atlantique (aujourd'hui 60% par le sud et 40% par le nord), contraintes imposées par le contrôle aérien pour limiter au maximum le survol de la Ville de Nantes.

Les élus se félicitent que soient actés les perspectives de trafic à Nantes Atlantique et constatent que *« ne pas déménager l'aéroport actuel conduirait à toujours plus de nuisances sonores pour les habitants, à toujours plus de nuisances environnementales, à des contraintes encore plus inacceptables tant pour la sécurité, la qualité et le cadre de vie des habitants notamment du centre-ville de Nantes et du sud de l'agglomération nantaise. Le statu quo empêcherait le développement urbain de Bouguenais les Couets, de l'île de Nantes, condamnerait la vie du bourg de Saint-Aignan de Grand Lieu et nuirait au développement de l'emploi et de l'activité économique des entreprises du Sud Loire »*.